

Réunion du 22 juin 2020

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

- Étaient présents : M. Frédéric BIERRY, président.
M. Marcel BAUER, M. Rémi BERTRAND, M. Etienne BURGER, Mme Danielle DILIGENT, Mme Isabelle DOLLINGER, Mme Michèle ESCHLIMANN, M. Bernard FISCHER, Mme Pascale JURDANT-PFEIFFER, Mme Marie-Paule LEHMANN, M. Jean-Philippe MAURER, M. Philippe MEYER, Mme Laurence MULLER-BRONN, M. Etienne WOLF, vice-présidents.
Mme Alfonsa ALFANO, M. Thierry CARBIENER, M. Vincent DEBES, Mme Cécile DELATTRE, M. Eric ELKOUBY, M. André ERBS, Mme Nathalie ERNST, Mme Catherine GRAEF-ECKERT, Mme Catherine GREIGERT, M. Paul HEINTZ, Mme Nadine HOLDERITH, M. Denis HOMMEL, Mme Chantal JEANPERT, Mme Suzanne KEMPF, Mme Stéphanie KOCHERT, Mme Yves LE TALLEC, Mme Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, M. Nicolas MATT, M. Serge OEHLER, M. Denis SCHULTZ, M. Yves SUBLON, Mme Nicole THOMAS, Mme Christiane WOLFHUGEL, M. Sébastien ZAEGEL. membres.
- Procuration(s) : Mme Françoise BEY ayant donné pouvoir à M. Serge OEHLER, Mme Françoise BUFFET ayant donné pouvoir à M. Nicolas MATT, M. Jean-Louis HOERLE ayant donné pouvoir à Mme Danielle DILIGENT, Mme Martine JUNG ayant donné pouvoir à M. Eric ELKOUBY, Mme Françoise PFERSDORFF ayant donné pouvoir à M. Nicolas MATT, M. Marc SENE ayant donné pouvoir à Mme Nadine HOLDERITH
- Excusé(s) :
- Absent(s) : M. CAHN Mathieu
- Ne prennent pas part au vote :
- Rapporteur : M. Denis SCHULTZ

**CP/2020/155
L6_2020_06_12_155**

**70000 - Aménagement du territoire
Proposition d'avis du Département sur le projet de Règlement
local de publicité d'ERSTEIN**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président émet un avis favorable aux dispositions du projet de Règlement local de publicité arrêté d'Erstein.

Concernant le règlement, la Commission Permanente suggère :

- en prolongement de l'objectif d'assurer un suivi plus « proche » des installations de publicités et d'enseignes (soumises à autorisation du maire) sur le territoire communal, d'inclure les zones agglomérées du lotissement en face de la sucrerie et du hameau du Striegel (à l'est de la sucrerie, à proximité du giratoire RD 426 et RD 468) ;

- de préciser pour les zones agglomérées situées en bordures des routes hors agglomération que cette interdiction est instaurée de part et d'autre sur une largeur de 20 m à partir des bords extérieurs de la chaussée (cf. l'article R418.6 du Code de la route) ; sont concernées les zones suivantes :

- RD 1083, le long de la ZI de la Gare ;
- RD 426 Route de Schaffersheim, le long de la ZI Ouest et du Parc d'activités du Pays d'Erstein ;
- RD 426, le long de la sucrerie dans la partie hors agglomération ;
- RD 426 et RD 468 à Krafft, le long de la ZI Krafft ;
- RD 988, le long du Centre Hospitalier d'Erstein ;

- en ce qui concerne les enseignes en surplomb sur le domaine public, d'instaurer à l'article 4.4 du règlement une règle de hauteur minimum (4,30 m au moins au-dessus du sol, ou 3,50 m au moins s'il existe un trottoir d'au moins 1,30 m de large devant la façade, conformément aux dispositions de l'instruction générale de 1968, article 26 alinéa 6).

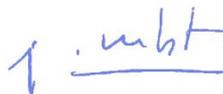
Enfin, au titre des enjeux de sécurité de l'ensemble des usagers en agglomération le long du réseau départemental et à proximité des carrefours, la Commission Permanente préconise de veiller à limiter le masque de visibilité du mobilier urbain, à maintenir un retrait du bord de chaussée pour toute forme de publicité, à limiter l'implantation de toute publicité lumineuse susceptibles de détourner l'attention ainsi qu'à garantir une largeur de trottoir minimale, et rappelle que ses services se tiennent à disposition pour tout conseil.

Adopté à l'unanimité

Nombre de votes exprimés : 44

Vote(s) pour :	Mme Alfonsa ALFANO, M. Marcel BAUER, M. Rémi BERTRAND, Mme Françoise BEY, M. Frédéric BIERRY, Mme Françoise BUFFET, M. Etienne BURGER, M. Thierry CARBIENER, M. Vincent DEBES, Mme Cécile DELATTRE, Mme Danielle DILIGENT, Mme Isabelle DOLLINGER, M. Eric ELKOUBY, M. André ERBS, Mme Nathalie ERNST, Mme Michèle ESCHLIMANN, M. Bernard FISCHER, Mme Catherine GRAEF-ECKERT, Mme Catherine GREIGERT, M. Paul HEINTZ, M. Jean-Louis HOERLE, Mme Nadine HOLDERITH, M. Denis HOMMEL, Mme Chantal JEANPERT, Mme Martine JUNG, Mme Pascale JURDANT-PFEIFFER, Mme Suzanne KEMPF, Mme Stéphanie KOCHERT, Mme Yves LE TALLEC, Mme Marie-Paule LEHMANN, Mme Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, M. Nicolas MATT, M. Jean-Philippe MAURER, M. Philippe MEYER, Mme Laurence MULLER-BRONN, M. Serge OEHLER, Mme Françoise PFERSDORFF, M. Denis SCHULTZ, M. Marc SENE, M. Yves SUBLON, Mme Nicole THOMAS, M. Etienne WOLF, Mme Christiane WOLFHUGEL, M. Sébastien ZAEGEL	44
Vote(s) contre :	/	0
Abstention(s) :	/	0

Pour extrait conforme
Pour le Président
Le Directeur des Assemblées et des Affaires Juridiques



Jean MUCKENSTURM

Le Président,
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20200622-
lmc1136717-DE-1-1

Acte certifié exécutoire au : 26/06/20